

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 25/09/2017

**Délibération n° D-2017-349**

Acquisition d'une parcelle - Rue de Nambot -  
EP n°636 et n°635 - Retrait de la délibération du 10 octobre  
2016

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**Acquisition d'une parcelle - Rue de Nambot -  
EP n°636 et n°635 - Retrait de la délibération du 10  
octobre 2016**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de plusieurs parcelles dans le secteur rue Arsène d'Arsonval/rue de Nambot, incluses dans une zone AUM du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2016, il avait été prévu de procéder à un échange avec un propriétaire riverain des propriétés de la Ville, qui devait céder son terrain cadastré EP N°639 pour une superficie de 506 m<sup>2</sup>, d'une valeur de 18 000,00 €. En échange, la Ville de Niort devait céder les parties cadastrées EP N°636 pour 99 m<sup>2</sup> et N°635 pour 24 m<sup>2</sup> d'une valeur de 7 380,00 €, et verser à titre de soulte la somme de 10 620,00 €.

Suite au décès de ce propriétaire, ses héritiers sont revenus vers la Ville pour indiquer qu'ils ne souhaitent pas donner suite à l'échange et recevoir les parcelles N°636 et N°635, mais se proposaient de céder purement et simplement à la collectivité, la parcelle EP 639 sur la même base de valeur de 18 000,00 €.

Après négociation, un accord est intervenu pour ce prix de base, déduction faite des frais de géomètre occasionnés pour l'échange initial, soit la somme de DIX SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE HUIT EUROS ET SOIXANTE CENTS (17 358,60 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2016-368 en date du 10 octobre 2016 ;
- approuver l'acquisition de la parcelle EP N°639 pour une superficie de 506 m<sup>2</sup> au prix de 17 358,60 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT



Commune : 79191

Niort

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A 29 JUL 2016

Par Le Technicien Géomètre

Thibault M...

Section : EP

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 27/04/2016

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFI)

#### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1)

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 20/01/2016 par M BERTHOME Frédéric, géomètre à NIORT

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ..... , le .....

Cachet du rédacteur du document :  
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS  
RÉGION DE POITIERS  
**Frédéric BERTHOME**  
Géomètre-Expert  
26-30, Avenue de Paris  
NIORT - Tél. 05 49 17 24 90  
GEO 3D SARL

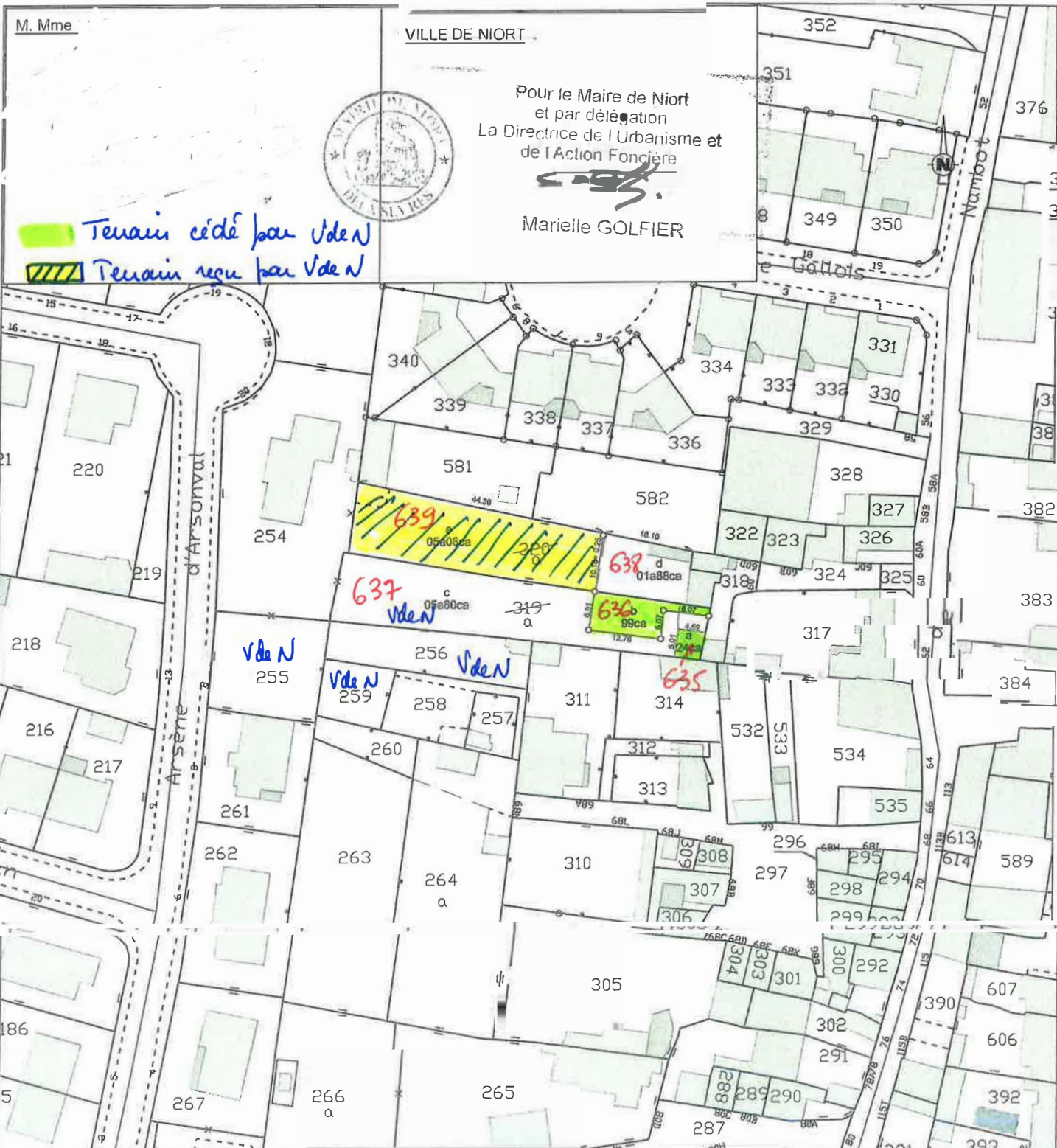
Document dressé par  
M. BERTHOME Frédéric  
à NIORT  
Date 27/04/2016

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Quoté de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien réhabilité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualités de chaque propriétaire (marchandises, avoué, représentant qualifié de l'association, etc.).



Commune : 79191  
Niort

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :  
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS  
RÉGION DE POITIERS  
**Frédéric BERTHOME**  
Géomètre-Expert  
26-30, Avenue de Paris  
NIORT - Tél. 05 49 17 24 90  
GEO 3D SARL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 10061A  
Document vérifié et numéroté le 29 JUL. 2016  
Par Le Technicien Géomètre-Expert  
Thibaut Miorin

Section : EP  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : P4  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 27/04/2016

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 20/01/2016 par M BERTHOME Frédéric géomètre à NIORT et 08/05/2015  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A ..... , le .....

Document dressé par M. BERTHOME Frédéric  
à NIORT  
Date 27/04/2016  
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une reprise (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).  
(3) Préciser les noms et qualité de chaque signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de fiduciaire expréimé).

